Image not found or type unknown

Peine et prescription pour agression sexuelle commise par un étranger en France

Par **mva**, le **09/03/2020** à **09:52**

Bonjour,

Victime d'une agression sexuelle à l'âge de 12 ans par mon oncle vivant en Angleterre (diplomate) de nationalité anglaise et/ou iranienne je ne sais pas s'il a les 2 ou seulement l'une d'entre elles.

Cette agression a été commise en France.

Je souhaiterai connaître le délai de prescription.

Ainsi que mes droits en tant que victime : les peines sont-elles différentes de celles encourues par le droit français dans la mesure où il n'est pas de nationalité française ? L'auteur dépend-il du droit français, anglais ou iranien ?

Un GRAND merci pour votre aide.

Par **youris**, le **09/03/2020** à **10:05**

bonjour,

si les faits se sont déroulés sur le sol français, c'est le droit français qui s'applique.

le délai de prescription pour le délit d'agressions sexuelles est de 20 ans. le point de départ du délai est le jour de la majorité de la victime.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés